



	Limite communale		Trame Verte et Bleue
	Limite de zonage		Zone humide avérée
	Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation		Changeement de destination
	Secteur à plan masse		Bande A des secteurs UXa
	Périmètre d'attente de projet global (seuil 0m²)		Patrimoine bâti identifié au titre du L-151-19 du Code de l'Urbanisme :
	Emplacement réservé		• Édifice isolé singulier ou
	Secteur de mixité		• Éléments de petit patrimoine local (murs/murets) ou
	Linéaire commercial		Ensemble bâti séquentiel (front bâti)
	Implantation obligatoire		• Ensemble bâti singulier ou
	Recul ou retrait graphique		Ensemble bâti séquentiel (lot/taux)
	Recul le long des principales voies de circulation en milieu aggloméré		Composantes végétales identifiées au titre des L-151-19, L-151-23 et L-151-31 du Code de l'Urbanisme :
	Application de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme		• Arbre remarquable
	Secteur d'étude L111-6 du Code de l'Urbanisme		• Haie, ripisylve et alignement d'arbres
	Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques		• Espace boisé classé
	Secteur soumis au risque d'effondrement		• Axe structurant paysager
	Secteur soumis au risque d'effondrement - Aléa moyen		• Espace paysager à préserver
	Secteur soumis au risque d'effondrement - Aléa fort		• Jardin patrimonial
	Secteur ponctuel soumis au risque d'effondrement		• Présence de forêt reconnue
	Zone non aedificandi		• Cœur d'îlot
	Hydrographie		